

SOCIÉTÉ DES NATIONS
ORGANISATION D'HYGIÈNE

Genève, le 14 octobre 1932

RESOLUTIONS DE LA SOUS-COMMISSION DES ALCALOÏDES
SUR L'ENQUÊTE AU SUJET DES BESOINS EN QUININE .

La Sous-Commission a noté avec satisfaction la précision des données fournies par certaines administrations des pays malariques.

Tout en se rendant compte de la nécessité d'adopter un critère uniforme pour l'estimation des besoins en quinine des différents pays, elle reconnaît que les données fournies par la plupart des Etats ne se prêtent pas à l'adoption de cette méthode et qu'elles représentent à peu près tout ce que l'on peut apprendre sur l'extension actuelle du paludisme et sur les besoins en quinine.

La Sous-Commission suggère l'utilité d'ajouter au texte - au moment où la Section d'Hygiène le jugera opportun, - une carte géographique montrant graphiquement les données reçues relatives à l'extension du paludisme ou du nombre des cas traités.

Elle attire une fois de plus l'attention sur la disproportion existant entre la "consommation actuelle" de la quinine, les "besoins théoriques" du médicament tels qu'ils ressortent de cette documentation ou des hypothèses rapportées dans le texte (voir page 11) et la "production actuelle" qui est toutefois inférieure à la potentialité des plantations existantes.

De plus, elle estime que le critère de "capacité d'utilisation" de la quinine (organisation des services d'hygiène, enregistrement des cas, moyens financiers, etc.), en

somme, certitude de l'emploi véritable du médicament) devrait être adopté lors d'une conférence éventuelle de la quinine qui aurait également à suggérer les méthodes de répartition de ce médicament selon les besoins réels des pays, après consultation des administrations sanitaires au sujet de cette capacité.

A l'occasion de cette conférence, on ne pourra non plus se désintéresser de l'extension de l'emploi des médicaments synthétiques.

La Sous-Commission. soumet le présent document à la Commission du Paludisme en lui conseillant de le faire publier, malgré que les données se référant à certains pays malariques (auxquels plusieurs rappels ont été envoyés), manquent encore. Un addendum serait publié ultérieurement concernant les renseignements complémentaires qui pourraient être reçus.
